



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-368

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de**

### **I Immobilier et de la Logistique**

13-2021-12-21-00015 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent BIANCONI, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, responsable d'unité opérationnelle de programme pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 3

13-2021-12-21-00014 - Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 8

## Secrétariat Général Commun 13

13-2021-12-21-00015

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent BIANCONI, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, responsable d'unité opérationnelle de programme pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
[nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr)

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature  
à **Monsieur Laurent BIANCONI**,  
directeur par intérim du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône,  
responsable d'unité opérationnelle de programme  
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône à compter du 3 janvier 2022 ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

## A R R E T E

### **Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le préfet de département et de région est responsable :

- 1) 0354-DR13-DP13
- 2) 0723-DR13-DD13

Et à l'effet de :

- recevoir les crédits des unités opérationnelles,
- répartir les crédits entre les services chargés de leur exécution (centres de coûts).

### **Article 2**

Délégation est donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les centres financiers suivants :

0354-DR13-DP13  
0723-DR13-DD13  
0216-CPRH-CDAS  
0216-CPRH-CFOD  
0215-DR13-T013  
0217-SGCA-ASPR  
0217-SDT2-E013  
0134-CCRF-DR13  
0206-DR13-P013  
0354-CPNE-DR13

0349-CDBU-DR13  
0362-CDIE -DR13  
0354-DR13-DMUT  
0363-CDMA -DR13  
0216-CAJC-DR13  
0232-CVPO-DP13  
0218-CESG-CTRI

### **Article 3**

Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, sont habilitées à signer les documents relatifs aux opérations comptables pour les crédits régionaux au titre :

- du ministère de l'intérieur,
- du ministère de la transition écologique et solidaire,
- du ministère de la justice,
- du ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- du ministère des armées,
- du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- du ministère des solidarités et de la santé,
- du ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- du ministère de la culture,
- du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

### **Article 4**

Délégation est donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 5**

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1, 2 et 4 et sous l'autorité de Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, délégation de signature est également donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, cheffe du service des ressources humaines, et à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats, à l'effet de signer les actes relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 6**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 7**

Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant, les actes correspondants aux cas suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

#### **Article 8**

Le présent arrêté prend effet à compter 3 janvier 2022, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-07-16-00002 du 16 juillet 2021 est abrogé.

#### **Article 9**

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 21 décembre 2021

**Le Préfet,**

*signé*

**Christophe MIRMAND**

# Secrétariat Général Commun 13

13-2021-12-21-00014

Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
[nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr)

RAA n°

**Arrêté portant organisation de l'intérim  
des fonctions de directeur du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** est nommée par décret du 16 décembre 2021, publié au journal officiel du 18 décembre 2021, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud à compter du 3 janvier 2022 et, qu'en conséquence, elle ne pourra plus exercer ses fonctions de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

## A R R E T E

### Article 1

Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur adjoint du secrétariat général commun, est désigné pour exercer l'intérim des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône à compter du 03 janvier 2022.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues au secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône en matière de gestion de fonctions et moyens mutualisés au bénéfice des agents des services de la préfecture des Bouches-du-Rhône, des directions départementales interministérielles et des directions régionales associées dans le périmètre de l'expérimentation du contrat de service :

I – toutes correspondances administratives ou techniques courantes à l'exclusion de celles visées à l'article 3 ;

II – tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation et le fonctionnement interne du secrétariat général commun, ainsi que la gestion des personnels placés sous son autorité directe, y compris les sanctions disciplinaires de groupe 1 ;

III – tous actes portant communication, pour leur exécution, des directives données par le préfet aux directeurs et chefs de services départementaux et aux chefs de services régionaux inscrits dans le périmètre d'attribution du secrétariat général commun dans le cadre de l'expérimentation ;

IV – tous actes relevant de la compétence du directeur du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, dans la limite des attributions définies par le contrat de service.

### Article 3

Sont exclus de la présente délégation :

- les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice, aux présidents du conseil régional, des conseils départementaux, des conseils métropolitains et des conseils de communautés d'agglomération ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
- les arrêtés de portée générale ;
- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- la constitution et la composition des comités, commissions et missions d'enquête institués par des textes législatifs ou réglementaires ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les mémoires devant les juridictions civile, pénale et administrative.

#### **Article 4**

Délégation est donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

#### **Article 5**

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 2 et 4 et sous l'autorité de Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, délégation de signature est également donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, cheffe du service des ressources humaines, et à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats, à l'effet de signer la totalité des actes relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

#### **Article 6**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur par intérim, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

#### **Article 7**

Le présent arrêté prend effet à compter 3 janvier 2022, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2021-01-05-001 du 5 janvier 2021 est abrogé.

#### **Article 8**

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 21 décembre 2021

**Le Préfet,**

*signé*

**Christophe MIRMAND**